

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Indice (ou indicateur) de développement humain (IDH)

En prenant en compte trois critères essentiels du développement humain, à savoir la longévité (espérance de vie), l'instruction (niveau d'éducation) et les conditions de vie (PIB réel par habitant), l'IDH donne une mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays donné. La Guadeloupe est au 32^{ème} rang mondial pour l'IDH en 2000, elle figure parmi les niveaux les plus élevés de la Caraïbe.

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

L'indicateur de développement humain (IDH) est l'outil actuellement privilégié pour les comparaisons régionales et internationales de bien-être des populations. Il intègre, outre le PIB par habitant, des données qualitatives qui contribuent à la qualité de vie : la santé, appréhendée par l'espérance de vie à la naissance, l'éducation avec le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation. Les indices de développement humain (IDH) des DOM sont en retrait de celui observé au niveau national. La Guadeloupe est au 32^{ème} rang mondial pour l'IDH en 2000. C'est surtout le PIB par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat, qui est à l'origine de cet écart, la richesse produite par habitant étant plus faible, et les prix plus élevés que dans les autres régions.

Les départements d'Outre-mer représentent en revanche des îlots de prospérité dans leur environnement géographique immédiat. Dans le palmarès pour la région Caraïbe à laquelle sont ajoutées les Antilles et la Guyane, la Martinique arrivait en tête avec un IDH égal à 0,880, juste avant la Barbade (0,871), premier État de la Caraïbe classé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La Guadeloupe et la Guyane prennent respectivement les troisième et quatrième places avec des IDH atteignant 0,858 et 0,850. Les pays voisins affichent tous des IDH inférieurs.

11 L'IDH de la Guadeloupe se situe dans les niveaux élevés de la zone caraïbe

Valeur de l'IDH dans les pays/régions de la Caraïbe

	1992		1995		2000	
	IDH	Rang mondial	IDH	Rang mondial	IDH	Rang mondial
Niveau de développement élevé (0,8<=IDH<=1)						
Martinique	0,897	19	0,931	16	0,880	30
Barbade	0,894	20	0,909	24	0,871	31
Guadeloupe	0,878	23	0,914	21	0,858	32
Guyane	0,840	41	0,890	33	0,850	34
Bahamas	0,854	36	0,893	32	0,826	41
Saint-Kitts-et-Nevis	0,730	70	0,854	50	0,814	44
Trinité-et-Tobago	0,855	35	0,880	40	0,805	50
Antigua-et-Barbuda	0,796	55	0,895	29	0,800	52
Niveau de développement moyen (0,5<= IDH<= 0,8)						
Cuba	0,666	89	0,729	85	0,795	55
Dominique	0,749	64	0,879	41	0,779	61
Sainte-Lucie	0,709	77	0,839	58	0,772	66
Grenade	0,707	78	0,851	51	0,747	83
Jamaïque	0,749	65	0,735	84	0,742	86
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,732	69	0,845	55	0,733	91
Rép. Dominicaine	0,638	96	0,720	88	0,727	94
Guyana	0,580	107	0,670	100	0,708	103
Niveau de développement faible (IDH< 0,5)						
Haïti	0,354	137	0,340	159	0,471	146

Sources : rapport annuel sur le développement humain (2000) - Insee, Unesco, UAG, Fakhoury et Moriame, 1996 ; Lehongre, 1999.

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

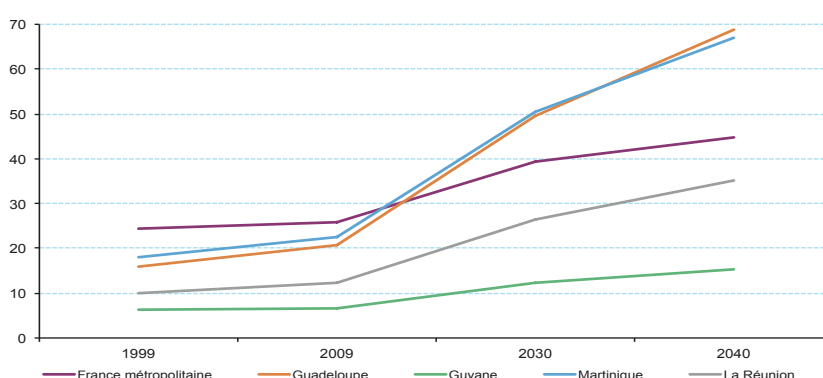
Taux de dépendance économique

En Guadeloupe, le taux de dépendance économique des personnes âgées continuerait d'augmenter d'ici à 2040 et pourrait atteindre 69 % (49 % en 2030). En lien avec le vieillissement de la population, il devrait peser sur les politiques publiques notamment sur la prise en charge de la dépendance et l'accès aux équipements et aux soins.

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

Le taux de dépendance économique (*Définitions*) croissant est lié à un net vieillissement de la population qui continuerait d'ici à 2040³. Les populations de moins de 59 ans diminueraient d'environ 30 % entre 2007 et 2040. Dans le même temps, le nombre de personnes de 60 ans ou plus progresserait fortement. En particulier, les personnes de 80 ans ou plus seraient presque quatre fois plus nombreuses qu'en 2007. Quatre Guadeloupéens sur dix auraient 60 ans ou plus contre trois sur dix pour l'ensemble de la France. Parallèlement, les plus jeunes ne représenteraient plus que 22 % de la population alors qu'ils étaient 31 % en 2007. Les personnes actives de la tranche des 20 à 59 ans, seraient donc nettement moins nombreuses (38 %) que les inactifs potentiels (les moins de 20 ans et les 60 ans ou plus). Avec 40 % de personnes âgées de 60 ans et plus, le taux de dépendance continuerait donc d'augmenter et devrait peser sur les politiques publiques : prise en charge de la dépendance, accès aux équipements et aux soins...

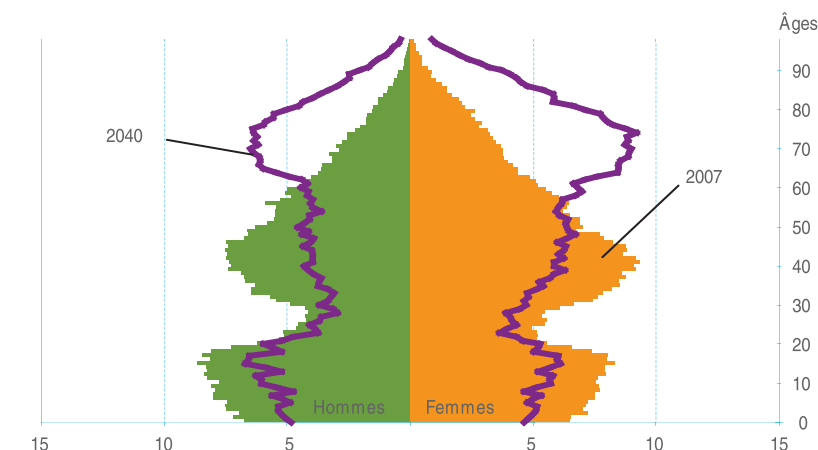
12 En Guadeloupe, d'ici à 2040, le taux de dépendance économique dépasserait légèrement celui de la Martinique, et largement celui de la France métropolitaine



* rapport entre la population des 65 ans ou plus et la population de 15 à 64 ans
Source : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales, projection Omphale.

13 Un net vieillissement de la population

Pyramide des âges en structure en Guadeloupe (effectif de chaque âge pour 1000 habitants)



Source : Insee, Estimations de population 2007 et Omphale 2010.

14 40 % de personnes âgées de 60 ans et plus en 2040

Répartition de la population guadeloupéenne par grands groupes d'âges (en effectif et en %)

	2007		2020		2 030		2 040	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Moins de 20 ans	122 737	30,6	104 000	25,5	94 000	23	88 000	21,8
20-59 ans	209 081	52,2	197 000	48	171 000	41,6	153 000	37,9
60-79 ans	55 256	13,8	87 000	21,2	111 000	27,2	113 000	28
80 ans ou plus	13 514	3,4	22 000	5,4	34 000	8,2	50 000	12,3
Ensemble	400 588	100	410 000	100	410 000	100	404 000	100

Source : Insee, Omphale 2010.

3- Voir publication de la Guyane : Premiers résultats N°73 janvier 2011

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Nombre de communes couvertes par des PPRN

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ont été mis en place pour prévenir les menaces de catastrophes naturelles. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ces plans couvrent aujourd'hui l'ensemble des 32 communes de Guadeloupe.

Service des Risques Énergie Déchets, DEAL

L'archipel guadeloupéen est fortement exposé à d'importants risques naturels géologiques (séisme, mouvement de terrain, éruption volcanique, tsunami) et météorologiques (inondation, cyclone). Par ailleurs, le foncier disponible se raréfie compte tenu des contraintes géomorphologiques des îles, associées à un besoin en développement et une démographie croissante. Le réchauffement climatique tend enfin à amplifier la force et la récurrence des phénomènes naturels. Il est donc impératif de prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire : c'est la vocation des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN).

Au travers d'un plan de zonage réglementaire et d'un règlement associé, le PPRN régleme l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Depuis l'approbation du premier PPRN de Guadeloupe en 2002 (Petit-Bourg), leur élaboration s'est poursuivie jusqu'à l'approbation des derniers PPRN en septembre 2012 (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas). L'ensemble des 32 communes de Guadeloupe est aujourd'hui couvert par un PPRN approuvé. Suite à une étude d'évaluation de ces PPRN, achevée en février 2014, une phase de révision s'engage et les premiers PPRN révisés devraient être approuvés à compter de 2016.

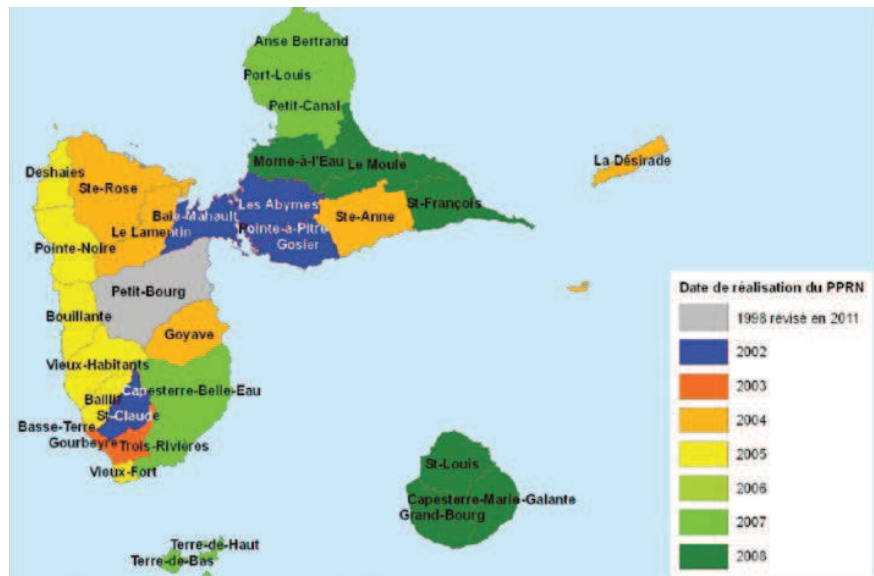
La Guadeloupe est située dans une zone à forte sismicité (zone 5 dans le zonage sismique de la France) du fait de la présence à proximité de ses côtes de la zone de subduction de la plaque atlantique sous la plaque caraïbes. De nombreux bâtiments publics et privés sont très vulnérables au risque sismique ; on estime qu'un séisme majeur du type de celui qui a touché la Guadeloupe le 8 février 1843 (magnitude 8,2) pourrait détruire environ 20 000 bâtiments en Guadeloupe, soit près de 10 % du bâti.

Le plan séisme Antilles (PSA) a été lancé en 2007 et entre dans sa deuxième phase 2014-2020 ; il vise à réduire la vulnérabilité sismique de la Guadeloupe en renforçant notamment des bâtiments prioritaires : établissements scolaires, bâtiments et infrastructures de gestion de crise, logement social.

Sur les 2 sites SEVESO (SARA et Rubis Antilles Guyane), il n'y a pas d'habitation dans la zone d'influence du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Jarry mais uniquement des bâtiments à usage professionnel.

15 Toutes les communes couvertes par un PPRN

Les plans de préventions des risques naturels prévisibles (PPRN) en Guadeloupe



Source : DEAL/RED

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Population en zone potentiellement inondable par les débordements de cours d'eau et les submersions marines

Le risque d'inondation est très présent en Guadeloupe. 15 % de la population est exposée au risque d'inondation par cours d'eau et 10 % au risque de submersion marine. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) a été mis en place pour une meilleure prévention à l'horizon 2015.

Service des Risques Énergie Déchets, DEAL

Le risque d'inondation est très présent en Guadeloupe. C'est une source de danger pour les vies humaines et d'impact sur les biens et l'économie. Quatre personnes sont décédées aux Abymes, dans les Grands-Fonds en janvier 2011, une personne est décédée en octobre 2012 à Saint-Claude. L'agglomération pointoise a été paralysée suite à l'inondation des principaux axes routiers en mai 2012. Parallèlement, la politique nationale de gestion des inondations est en pleine évolution et s'inscrit désormais dans le cadre européen de la directive 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (dite directive inondation).

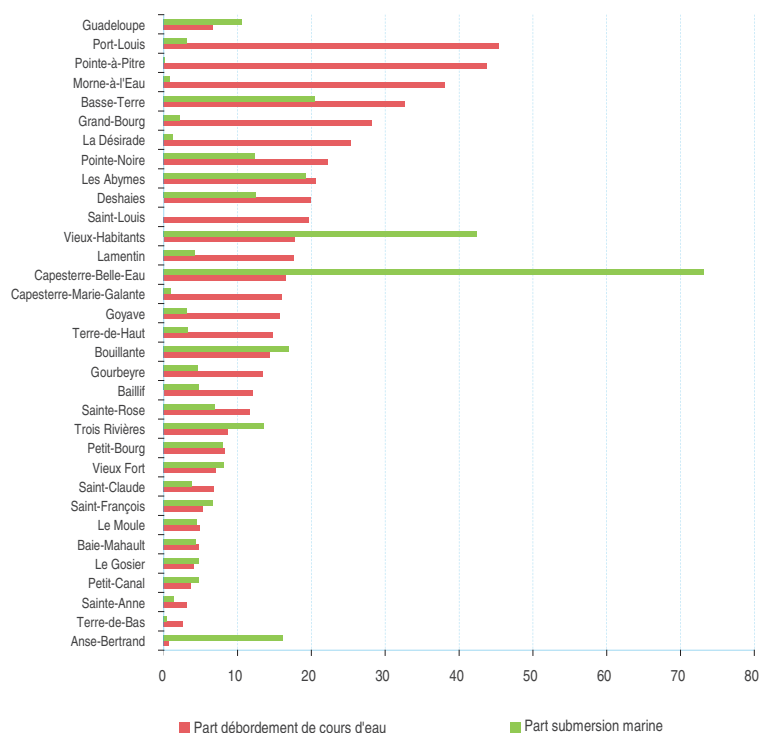
L'étude d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée par la DEAL en janvier 2012 dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive européenne, a montré qu'en Guadeloupe plus de 61 000 personnes se trouvaient potentiellement exposées au risque d'inondation par cours d'eau et plus de 42 000 étaient exposées au risque de submersion marine. Sur la base du diagnostic de l'EPRI et d'une concertation avec les parties prenantes du bassin Guadeloupe, deux territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été identifiés par arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 : le TRI « Centre », regroupant les communes des Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Pointe-à-Pitre et Sainte-Anne, a été retenu en raison de la forte proportion de population potentiellement exposée aux inondations par débordement de cours d'eau, inondations par ruissellement pluvial, inondations par submersion marine), de la présence d'enjeux.

Le TRI « Basse-Terre - Baillif » a été retenu au vu de la forte proportion de population exposée aux inondations torrentielles (1/4 de la population totale de ces deux communes). Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) prévu par la directive inondation devra apporter des réponses à cette situation pour décembre 2015, déployées au travers de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ou de programmes d'action de prévention des inondations

(PAPI). L'efficacité de ces mesures sera appréciée au travers d'une nouvelle évaluation des risques d'inondation réalisée à l'horizon 2018 (la directive inondation étant mise en œuvre selon des cycles de 6 ans).

16 Des risques importants d'inondations et de submersions marines

Population en zone inondable par débordements de cours d'eau et submersions marines (en %)



Sources : DEAL/RED, RP 2006.